
Observatoires de friches : apports de l'évaluation simplifiée des risques environnementaux dans les choix de réaménagement

Cecile Le Guern^{*1}, Elsa Limasset^{3,2}, and Nicolas Aubert³

¹Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) – Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) – 1 rue des Saumonières BP 92342 44323 Nantes Cedex 3, France

³Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) – BRGM – France

²Unité Sites et Sols Pollués – Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) – France

Résumé

Les friches représentent des opportunités foncières pour l'aménagement urbain. Ces espaces vacants offrent des potentiels divers, comme par exemple : support de logements et d'activités économiques dans le cadre de la densification urbaine, support pour les espaces verts visant à améliorer le cadre de vie et les continuités écologiques. Cependant, la qualité des sols urbains est susceptible d'être dégradée du fait des activités économiques (industrielles et de service notamment), domestiques (chauffage urbain), agricoles (usages de pesticides) mais aussi du fait de la qualité intrinsèque des matériaux utilisés lors de l'aménagement (ex. remblais formés de déchets industriels ou miniers). Dans le cadre du réaménagement de ces espaces, la question de la compatibilité entre les usages envisagés et la qualité des sols se pose ainsi.

En lien avec des observatoires de friches (Grand Est, Vendée), le BRGM a développé une méthodologie d'évaluation simplifiée des risques environnementaux des friches ayant accueilli des activités industrielles et de service afin d'anticiper les problématiques liées aux pollutions des sols et plus largement à la qualité des milieux. Même si cette approche ne remplace pas une évaluation des risques détaillée lors du réaménagement effectif, elle a été conçue en s'appuyant sur la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués et propose différentes recommandations : besoin d'anticiper la présence de contamination (potentielle, avérée, résiduelle), nécessité d'investigations complémentaires, points d'attention sur la gestion des terres excavées...

Ces informations peuvent être utilisées à différentes échelles (site, territoire) et avec différents objectifs (réaménagement d'un site, comparaison de sites, choix de site, localisation de projets, planification urbaine, ...). Par exemple, en lien avec les questions de nature en ville, l'évaluation simplifiée des risques environnementaux peut faire partie des critères de choix en complément du critère localisation (permis par la spatialisation des friches recensées). Les recommandations permettent d'apprécier le potentiel des friches selon les perspectives de réaménagement (agriculture urbaine, forêt urbaine, espaces verts) et les possibilités et/ou besoins de reconquête de la qualité des sols et plus largement des milieux. Dans ce cadre, des liens peuvent être faits avec la multifonctionnalité des sols mais aussi celle des friches (paysagère, économique, climatique, sanitaire, culturelle, ressource en eau, biodiversité...).

*Intervenant

Mots-Clés: aide à la décision, aménagement, friches, contamination, sols, industrie, occupation des sols